

ADMINISTRATION

- ET -

REDACTION

45

PLACE JACQUES-CARTIER

MONTREAL

ABONNEMENT

UN AN - - \$1.00

STRICTEMENT D'AVANCE



JOURNAL QUI FAIT DANSER

ANNONCES

MESURE AGATE

1ère INSERTION, 10 Cents

Autre " 5 Cents

A LONGS TERMES

CONDITIONS SPECIALES

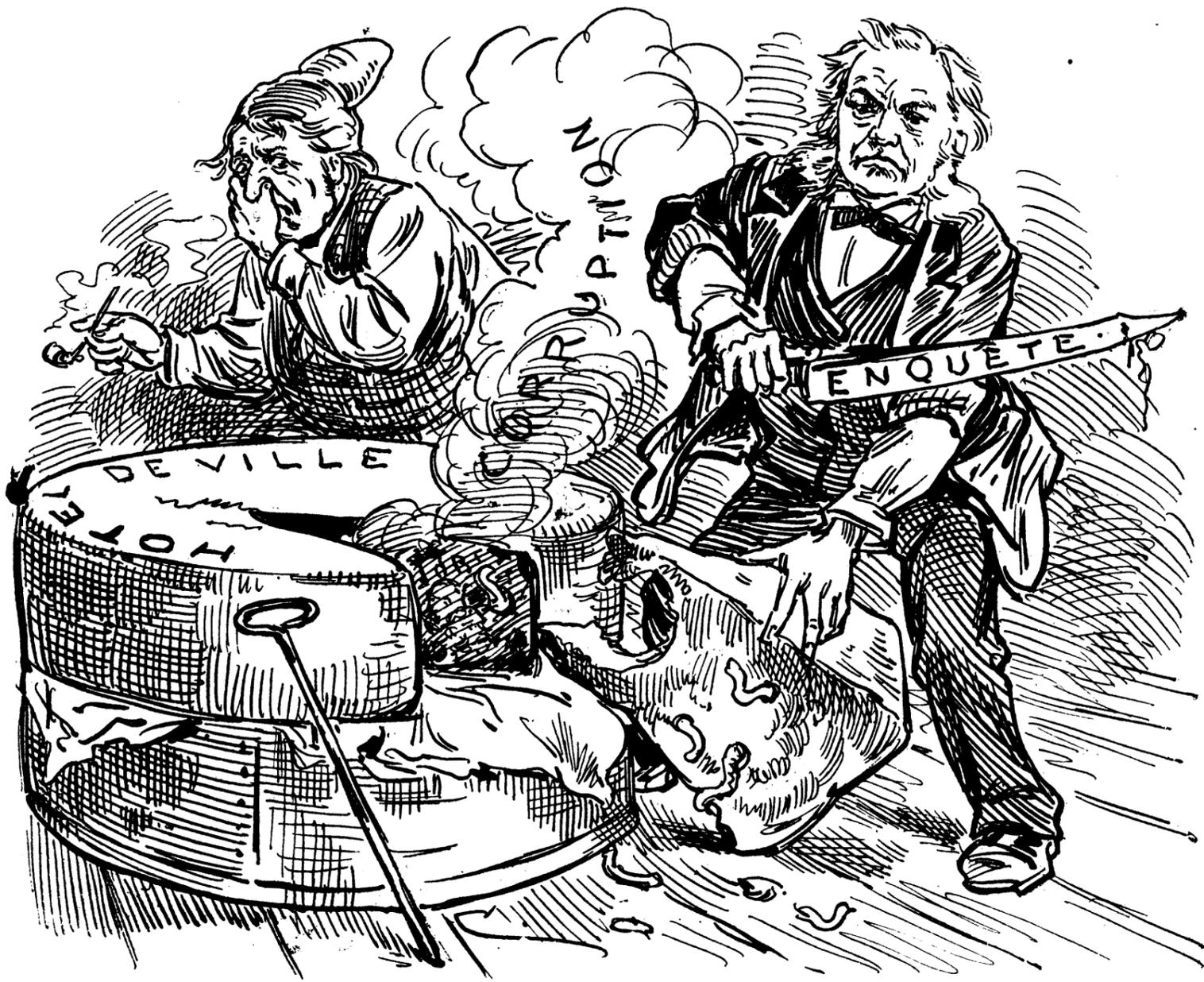
LE NUMERO

DEUX CENTINS

VOL. II

MONTREAL, SAMEDI, 8 OCTOBRE 1887

No 3



L'ENQUETE DES BOODLERS

LE MAIRE ABBOTT—Cré fromage puant ! C'est un job difficile de le dépecer.

LADÉBAUCHE—Ça pue pas bon, ça sent le gaz et les vidanges. Pouah ! Il n'y a rien comme les fromages rouges pour se gâter comme ça.

Peut-on mourir de peur ?

Peut-on mourir de peur ? se demande le journal médical anglais *The Lancet*, à propos du cas tout récent d'une jeune femme de Keating. L'affirmative ne semble pas douteuse, au moins dans le cas en question. Cette jeune femme, voulant en finir avec la vie, avait avalé une certaine quantité de poudre insecticide, après quoi elle s'était étendue sur son lit, où elle fut trouvée morte au bout de quelques heures. Il y eut en quête et autopsie. L'analyse de la poudre trouvée dans l'estomac, et qui n'avait même pas été digérée, démontra que cette poudre était absolument inoffensive par elle-même, au moins pour un être humain. Et pourtant la jeune femme était bel et bien morte. Les

médecins chargés de l'affaire estiment que le sujet, doué d'une imagination exaltée et d'un tempérament éminemment nerveux, a dû mourir par syncope, sous le coup de la violente émotion consécutive à l'absorption de la poudre supposée mortelle.

The Lancet rapproche de ce cas tout récent deux exemples de cruelle mystification, où la mort survint également sous le coup d'une profonde terreur.

Le premier est le cas classique d'un condamné anglais du siècle dernier livré à des médecins pour servir à une expérience psychologique, dont la mort fut le résultat. Ce malheureux avait été solidement attaché à une table avec de fortes courroies ; on lui avait bandé les yeux, puis on lui avait annoncé qu'il allait être saigné au cou et qu'on

laisserait couler son sang jusqu'à épuisement complet, après quoi une piqûre insignifiante fut pratiquée à son épiderme avec la pointe d'une aiguille et un syphon déposé près de sa tête, de manière à faire couler sur son cou un filet d'eau qui tombait sans interruption, avec un bruit léger dans un bassin placé à terre. Au bout de six minutes, le supplicé, convaincu qu'il avait dû perdre au moins sept ou huit pintes de sang, mourut de peur.

Le second exemple est celui d'un portier de collège qui s'était attiré la haine des élèves soumis à sa surveillance. Quelques-uns de ces jeunes gens s'emparèrent de sa personne, l'enfermèrent dans une chambre obscure et procédèrent devant lui à un simulacre d'enquête et de jugement. On réca-

pitula tous ses crimes ; on conclut que la mort seule pouvait les expier et que cette peine serait appliquée par décapitation. En conséquence, on alla chercher une hache et un billot, qu'on déposa au milieu de la salle. On annonça au condamné qu'il avait trois minutes pour se repentir de ses fautes et faire sa paix avec le ciel. Enfin, les trois minutes écoulées, on lui banda les yeux et on le força de s'agenouiller, le col découvert, devant le billot, après quoi les tortionnaires lui donnèrent sur la nuque un grand coup de serviette mouillée et lui dirent, en riant, de se relever. A leur extrême surprise, l'homme ne bougea pas. On le secoua, on lui tâta le pouls. Il était mort. Mort de peur, évidemment, sous l'influence de la terrible épreuve à laquelle il venait d'être soumis.